

de déclarer hautement, tant en leur nom qu'en celui du clergé qu'ils représentent, qu'ils partagent la manière de voir qui y est exprimée, et qu'ils sollicitent, avec les six cantons de Lucerne, d'Ury, de Schwytz, d'Unterwalden (haut et bas), de Zoug et de Fribourg, la Haute-Diète suisse de revenir sur ses décisions antérieures et de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir enfin tous les couvens.

La mal est déjà grand, Monsieur l'Avoyer-président et Messieurs, on ne saurait se le dissimuler. C'est un fait constaté, qu'un parti hostile à la religion catholique, comme aux vrais intérêts de la patrie, existe, qu'il étend ses ramifications sur toute la Suisse; qu'il met tout en œuvre pour relâcher les liens qui unissent les cantons les uns aux autres, pour diviser les citoyens appartenant à diverses croyances, pour entraver les communications des peuples avec le Saint Siège, pour déverser le blâme et le mépris sur le clergé pour opprimer, enfin, les catholiques. Déjà les efforts de ce parti ont obtenu de nombreux succès. Que sera-ce si, assuré de l'impunité, il peut tout oser, tout entreprendre? Que sera-ce si la Haute-Diète ne met pas un frein à ses prétentions, si elle ne fait pas respecter le pacte, les traités et la foi de la partie catholique de la Suisse? Hélas! bientôt, et le tems malheureusement n'en est peut-être pas éloigné, l'on verra d'autres cantons suivre l'exemple de l'Argovie. Attirés par l'appât de quelques avantages matériels, et guidés par la haine contre le catholicisme, ils supprimeront aussi les couvens situés sur leur territoire, s'empareront de leurs biens et chasseront honteusement les religieux. Les couvens détruits, on en viendra aux autres fondations pies, aux patrimoines des pauvres, aux biens des curés, aux ornemens de nos églises, aux vases de nos autels. Et qui pourrait arrêter le torrent des mauvaises passions, une fois qu'il n'y a plus de digue? Bientôt l'injuste accaparement des propriétés ne suffira plus; l'œuvre de destruction et de ténébres poursuivra son cours, les ministres des autels seront calomniés et persécutés, et les catholiques condamnés à pleurer sur des ruines.

Vous envisageant, M. l'Avoyer-président et Messieurs, comme les pères de la patrie, comme les défenseurs du pacte et des lois fédérales, les sous-signés évêques placent leur confiance dans votre sagesse, dans votre justice et dans le bon droit de l'Eglise et des catholiques. Ils espèrent qu'ils seront entendus, et ils vous demandent, en vertu des traités et au nom de l'Eglise, de la religion et des peuples confiés à leurs soins, que les mesures nécessaires soient prises pour que tous les couvens supprimés en Argovie soient rétablis et que la libre administration de leurs biens, avec la faculté de recevoir des novices, leur soit rendue, ainsi qu'à tous les autres couvens, comme aussi ils vous supplient d'aviser aux moyens que les catholiques ne soient plus jamais à l'avenir lésés dans ce qu'ils ont de plus cher, leur culte et leur foi.

En vous adressant, Monsieur l'Avoyer-président et Messieurs les députés, ces demandes, qu'ils estiment justes et équitables, ils prient le Dieu tout-puissant de vous accorder son appui, de sauver et de protéger notre chère patrie, et ils vous offrent l'hommage de leur haute et respectueuse considération.

Junin, 1844. (Suivent les signatures des évêques de la Suisse et de Mgr. l'administrateur apostolique de Saint-Gall.)

Certifié conforme à l'original.

Le chanoine FERROULAZ,
Proton. Apost. Chancel. de l'Evêché.

Fribourg, le 14 juillet 1844.

SUÈDE.

—On écrit à l'Univers, de Stockholm, le 15 août 1844.

Monsieur, — Je saisis avec empressement l'offre que vous me faites de mettre à ma disposition votre estimable journal pour prendre la défense des intérêts de vos frères dans la foi, qui, bien qu'éloignés et peu nombreux, ne pouvaient cependant ne pas rencontrer toute votre sympathie. Je commencerai donc aujourd'hui par vous parler de l'affaire la plus importante pour nous, de notre Diète.

La Diète, que notre Roi, qui prend à cœur ouvert les intérêts de son pays, a convoquée, est surtout remarquable par cette opposition acharnée et systématique que fait tout notre clergé protestant, à très peu d'exceptions près, à toutes les réformes que l'on propose d'introduire dans le mode de représentation de notre pays. Comme le clergé a trouvé dans la Chambre de la noblesse un puissant appui pour maintenir les anciens privilèges, les deux Chambres du clergé et de la noblesse se trouvent dans une telle opposition contre les deux autres des bourgeois et des paysans, que l'on ne peut plus songer à résoudre d'une manière légale la grande et importante question de la représentation. Il s'est donc de nouveau manifesté devant la nation tout entière que chez nous le clergé protestant domine et veut dominer avec un sceptre de fer. Au reste, son chef, le fanatique archevêque d'Upsal, ne s'en est pas tenu dans son discours d'ouverture, qu'il a prononcé à la Chambre du clergé lors de la convocation de la Diète, et la suite en a été que tous nos jour à la liberté l'ont attaqué avec la plus grande violence. C'est ce même prélat puissant, comme on l'a assuré, qui poussent le consistoire ecclésiastique de notre ville à la persécution et à l'extermination des pauvres et innocents catholiques, et qui ne recule devant aucun moyen pour décourager les pères catholiques et surtout le vicaire apostolique. Ainsi on croit généralement que c'est surtout lui qui tâche de faire retarder la décision définitive de la Cour suprême du royaume dans le fameux procès religieux intenté au peintre converti, M. Nilson, car il veut impliquer dans la même

affaire traduite devant le tribunal, comme coupables de faire des prosélytes, tous les prêtres catholiques qui sont à Stockholm. Quand même ils seraient acquittés, le prêtre espère ainsi gagner du temps, qu'il met à profit pour travailler l'opinion publique et pour la monter contre les catholiques, en les faisant représenter comme ennemis de la liberté, de la conscience et de l'Eglise établie.

Pour atteindre ce but, le fanatique prélat n'a pas reculé devant l'emploi de moyens infâmes, qui témoignent du fanatisme barbare de notre clergé protestant. Des personnes dignes de soi m'ont cité, à cet égard, des faits révoltants, que le vicaire apostolique, auquel je me suis adressé pour connaître la vérité, m'a confirmés, en me priant toutefois de ne pas les rendre publics, « afin, disait-il, d'abandonner l'affaire des pauvres catholiques persécutés à Dieu seul, et pour empêcher en outre que l'intolérance fanatique du clergé protestant ne retomât sur la nation entière. » Je me rendis à son désir; mais je suis curieux de voir comment il empêchera l'anéantissement des catholiques dans notre pays; car la chose me paraît presque impossible d'abord, parce qu'il est seul contre une masse d'irrigants et de fanatiques, qui ne reculent devant aucun moyen, quelque injuste et mauvais qu'il soit, ensuite parce que les catholiques sont pauvres et ont la plus grande difficulté de pourvoir à leur existence, ce qui ne contribue pas peu à décourager et le pasteur et le faible troupeau.

On le voit, l'état des catholiques dans la Turquie est meilleur que le nôtre. Mais cet état de choses ne peut pas durer longtemps; le clergé protestant a rompu définitivement avec le peuple à l'occasion de la Diète, et on peut prévoir que quand la question religieuse sera discutée, un esprit plus tolérant et plus raisonnable aura le dessus, même dans la Chambre de la noblesse. C'est précisément ce que craint le clergé, et voilà pourquoi il fait tous ses efforts pour exterminer tous les catholiques, avant que leur existence, en Suède, ne soit assurée par une loi.

Le courageux confesseur de la foi, M. Nilson, est prêt de quitter sa patrie pour toujours, avec sa famille, si la Cour suprême confirme le jugement rendu par le tribunal provincial, qui l'a condamné à l'exil et à la confiscation de ses biens, ainsi qu'à la perte des droits d'héritage. Du reste, il n'est pas emprisonné, comme on l'a dit, bien qu'il ait été plusieurs fois question de le jeter en prison.

Agrérez, Monsieur, etc.

M.

AMÉRIQUE.

Diocèse de New-York.—Mgr. McClokey, coadjuteur de New-York, a conféré la prêtrise à sept ordinands le 15 d'août dernier. Le 18 du même mois Mgr. Hughes a donné la confirmation à 160 personnes, à Rochester.

Propagateur Cath.

Diocèse de Chicago.—Ce nouveau diocèse, qui comprend tout l'Etat des Illinois, est dans l'état le plus florissant. Plusieurs ordinations y ont eu lieu dans les mois de juillet et d'août. L'Evêque a visité une partie de ce vaste diocèse, administrant le sacrement de confirmation à un grand nombre de Fidèles, parmi lesquels se trouvaient plusieurs Protestants convertis. *Idem.*

Erection et Bénédiction d'Eglise.—Dans le diocèse de Charleston, une belle église en pierre a été bénie par Mgr. Reynolds, au mois de juillet, à Washington, en Georgie. Dans le même Etat, à Ste-Marie, les Catholiques ont acheté la banque pour en faire une église; ainsi le temple de Mammon sera heureusement changé et deviendra le temple du Dieu trois fois saint. Une vaste et splendide église est en construction à Détroit, dans le Michigan; d'autres églises sont également en construction dans les diocèses de New-York, de Boston et de Milwaukee. *Idem.*

NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

—On lit dans une relation de voyage du capitaine Kennedy, un fait qui ne devrait être ignoré d'aucun marin :

« L'eau douce lui manquant, il s'avisa de tremper ses habits dans la mer et de les mettre ensuite tout mouillés sur son corps. Il se passa, dit-il, un tems considérable avant que je pusse engager les gens de mon équipage à suivre mon exemple. Ils se déterminèrent enfin; nous rendimes de cette manière tous les jours autant d'eau que si nous eussions bu modérément; et je dois à cette pratique ma vie et celle de six autres personnes, qui sans cela auraient péri. Cette idée me vint de la lecture d'un ouvrage du docteur Lind. Nous trempions nos habits deux fois le jour, avec un tel succès, que la soif qui nous dévorait était calmée; que notre langue, aride et brûlée, redevient humide quelques minutes après, et que nous nous trouvions en même tems rafraîchis et reconfortés, comme si nous eussions pris réellement de la nourriture. »

FRANCE.

—M. Johard, de Bruxelles, qui s'est occupé de pyrotechnie et d'armes de guerre, nous communique le secret pour lequel le capitaine Warner demande 300,000 l. st. (7,500,000 fr.) au gouvernement anglais. M. Johard fait cadeau du sien au gouvernement français. Toutes les descriptions des journaux, dit-il, sont fanatiques ou fausses au sujet des moyens employés par le capitaine Warner pour faire sauter les vaisseaux. Il ne se sert que d'une fusée à la congère, construite comme il suit :

La tête de cette fusée se compose d'un cône creux de fer fort, contenant un kilogramme de fulminate de mercure, sur laquelle s'appuie la charge ordinaire de la fusée, dont le corps est deux fois plus long que celui des fusées de guerre ordinaires. Il lance son projectile avec un tube directeur, par un